

---

**Réunion du comité de voisinage du nouveau complexe hospitalier**

**tenue le 28 juin 2018, de 18 h 30 à 20 h 30**

**à la salle 4 du Bureau de projet NCH (2505, boul. Henri-Bourassa)**

---

**Membres présents :**

M. Alain Couillard  
M<sup>me</sup> Renée Désormeaux  
M<sup>me</sup> Chantal Douville  
M<sup>me</sup> Chantal Dugas  
M. Richard Fournier  
M. Luc Gagnon  
M<sup>me</sup> Christiane Gamache  
M. Jean-Thomas Grantham  
M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie Larochelle  
S<sup>r</sup> Huguette Michaud  
M. Robert Topping  
M. Yan Turgeon  
M. Martial Van Neste  
M<sup>me</sup> Louise Vézina

**Membres absents :**

M. David Dionne  
M. Jean-François Darche  
M. André Drolet  
M<sup>me</sup> Sophie Nantel  
M. Alain O'Neil  
M. André Ouellet  
M. Georges-Michel Parent  
M. Patrick Pépin  
M. Alain Perron  
M<sup>me</sup> Sonia Tremblay  
M<sup>me</sup> Suzanne Verreault

**Observatrices :**

M<sup>me</sup> Geneviève Dupuis  
M<sup>me</sup> Audrey Painchaud

**Invités :**

M<sup>me</sup> Gertrude Bourdon  
M. Rémy Morency, AES  
M. Raynald St-Hilaire, AES

La réunion débute à 18 h. M. Richard Fournier préside la séance de cette rencontre et M<sup>me</sup> Louise Vézina fait office de secrétaire. M. Fournier présente les invités : M<sup>me</sup> Gertrude Bourdon, présidente-directrice générale du CHU de Québec-Université Laval et MM. Rémy Morency et Raynald St-Hilaire du consortium d'architectes *Groupe AES*.

Ayant reçu les autorisations ministérielles permettant de réaliser l'ensemble du projet, la rencontre débute par une présentation par MM. Raynald St-Hilaire et Rémy Morency. M. St-Hilaire commence par présenter les différents éléments de la phase 1 en construction, soit le centre intégré de cancérologie (CIC) regroupant les services de diagnostic sur le cancer, la radiothérapie, la curiethérapie et la recherche clinique; la centrale d'énergie (CE) et le bâtiment des génératrices (BG). Il présente ensuite la phase des composantes en planification, soit le centre de recherche fondamentale (CR); les soins critiques [SC] (urgence, blocs opératoires, imagerie diagnostique spécialisée; les unités de soins, intensifs, spécialisés et de chirurgie, etc.); l'aile D (cafétéria, services ambulatoires, bureaux); et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ) existant. Ensuite, il poursuit en expliquant les éléments architecturaux, dont le motif art déco de la tour centrale, qui serviront d'inspiration pour les revêtements extérieurs des différents bâtiments.

M. Morency continue la présentation en expliquant le plan d'implantation des bâtiments. La piste cyclable que la Ville de Québec prévoit dévier sur le côté opposé du boulevard Henri-Bourassa, libérant ainsi les entrées principales de cette nouvelle façade créée sur le boulevard. Il explique la

comparaison entre le parc Jean-Paul L'Allier et la future place publique du NCH pour démontrer la grandeur de celle-ci.

Les flux principaux de clientèle entreront par le boulevard Henri-Bourassa. L'urgence y aura son accès tout comme les soins critiques. La grande majorité des flux de transports qui transitaient par l'avenue de Vitré, transitera à la fin du projet, par le boulevard Henri-Bourassa. Ce changement permettra une diminution du bruit et de la nuisance des camions. Également, il mentionne que 60 % des cases de stationnement seront en sous-terrain avec deux accès principaux, l'un près de l'urgence et l'autre à proximité des entrées des trois pavillons principaux. L'ensemble des pavillons sera relié par « la promenade », épine dorsale de projet et lien direct entre les pavillons.

M. Alain Couillard se questionne à savoir si les gens pourront voir au travers du vestibule. Effectivement, il sera possible de voir de part et d'autre du vestibule. Un autre lien pavé (voie partagée), sera instauré entre le CIC et la CE. M. Yan Turgeon demande des explications concernant les feux de circulation déplacés sur le boulevard H.-Bourassa. M. Morency lui répond que le feu de circulation actuel donnant sur le stationnement réservé exclusivement aux employés sera relocalisé et qu'un nouveau feu sera installé entre la 22<sup>e</sup> Rue et la 18<sup>e</sup> Rue (entrée des urgences). M. Turgeon s'interroge à savoir si le feu existant au niveau de la 22<sup>e</sup> Rue demeurera. Ce feu demeure en place, étant une intersection importante où la piste cyclable déviara de l'autre côté du boulevard et il s'agira d'un endroit facilitant pour le passage pour les piétons.

M. St-Hilaire poursuit avec une brève explication sur la localisation des œuvres d'art, processus en cours de sélection, soit une du côté de l'avenue de Vitré, une dans la cour intérieure du CIC et une à l'extérieur dans la place publique.

M. Morency enchaîne sur les volets de la facture architecturale et de la volumétrie. Il était important pour le consortium de développer l'axe historique (du passé vers le futur) et l'axe de circulation de l'entrée principale jusqu'au CIC (la promenade). La promenade étant longue, des bancs « pause-mémoire », relatant l'évolution de la médecine et la contribution du CHU, seront installés tout au long du parcours. En s'inspirant du revêtement de brique des bâtiments existants, le briquetage de même couleur se poursuivra sur les composantes contemporaines.

Il continue avec les explications des différentes composantes en construction (CIC, CE et le BG). Ensuite, il enchaîne avec les composantes en planification (CR et SC). Il était important qu'il y ait une continuité entre le CIC et le CR, ayant un lien très fort entre ces deux composantes. Il poursuit avec le bâtiment des SC. Une grande marquise démarque le secteur de l'urgence, qui se situe à côté de l'aile D, qui sera détruite et reconstruite et qui est la jonction entre l'existant et les nouveaux bâtiments.

M. Morency démontre les faits saillants des études urbaines concernant l'acoustique, la circulation, l'ensoleillement, les vents et les îlots de chaleur, devant répondre aux différentes exigences des réglementations. En ce qui a trait au climat sonore, des études avaient été faites avant le démarrage du projet. Deux secteurs avaient été ciblés comme étant des sources de bruit, soit l'avenue de Vitré (circulation et débarcadère) et l'ancienne chaufferie. Ces deux problématiques seront en partie réglées par le déménagement du débarcadère du côté du boul. Henri-Bourassa, la construction de la nouvelle centrale d'énergie de côté de la 24<sup>e</sup> Rue et l'utilisation d'équipements à la fin pointe.

En ce qui a trait à la circulation, M. Morency mentionne l'utilisation d'éléments tirés de *plan directeur du quartier de Maizerets [2005]* concernant la convivialité des parcours, le couvert végétal, les déplacements piétons, le réseau cyclable et qui sont devenus des critères de conception pour les décisions prises. À l'aide d'un schéma, il explique le changement concernant la circulation de transit et de livraison qui se retrouveront dorénavant sur le boulevard Henri-Bourassa.

Ensuite, il commente les différentes diapositives sur l'étude d'ensoleillement, selon les différentes périodes les plus significatives, et ce, sur une année (équinoxes, solstices, printemps, automne, été, hiver). Au niveau des vents, il mentionne l'utilisation d'une étude de l'Université Laval, faite à partir d'un logiciel pouvant mesurer la question du confort urbain. Il poursuit avec l'item des îlots de chaleur en expliquant, à partir de différentes cartes du GRAP, le site de l'HEJ était une source importante d'îlot de chaleur. Les arbres coupés seront remplacés et le couvert vert sera augmenté, et ce, au-delà des exigences municipales. Des toitures vertes seront ajoutées et, lorsque non possible, ce seront des membranes blanches qui serviront à diminuer les impacts de la chaleur. Le retrait des lignes de haute tension permettra aussi d'augmenter l'apport de verdure sur le site.

M. Fournier remercie MM. Morency et St-Hilaire et invite les membres à commenter la présentation.

D'entrée de jeu, M. Martial Van Neste est surpris de l'utilisation du mémoire datant de 2005. Il rappelle qu'un mémoire plus récent a été déposé, lequel suggérait l'installation d'accès facilitant pour les usagers des transports collectifs. M. Morency lui répond que les travaux font référence à la présentation publique, dont un document public basé sur les études urbaines, présenté au début du projet. Des accès est-ouest seront disponibles sur le site et les nouveaux bâtiments amélioreront les conditions climatiques (moins ouvert) du côté de boulevard Henri-Bourassa. M. Van Neste questionne encore le manque d'accès en lien avec les transports collectifs sur les plans actuels. M. Jean-Thomas Grantham lui répond que lors des travaux, les nouvelles données concernant le transport structurant n'étaient pas encore disponibles, donc difficile de les intégrer. M<sup>me</sup> Chantal Dugas, du RTC, mentionne que les travaux sont commencés, que les parcours sont en révision. Tous les éléments seront pris en compte pour faciliter les accès aux gens, tout en respectant les normes. En ce qui concerne l'apport végétal, M. St-Hilaire évoque l'ajout d'un nombre significatif d'arbres/arbustes.

M<sup>me</sup> Hamelin demande à ce qu'une présentation détaillée du plan directeur de mobilité soit faite afin de répondre aux inquiétudes des citoyens du quartier. M. Morency lui répond que le projet a un comité travaillant sur les questions concernant l'accès au site. M. St-Hilaire poursuit en mentionnant que les travaux de ce comité ont amené des améliorations au projet. La présente présentation voulait démontrer l'envergure du projet. M. Turgeon enchaîne en citant l'ajout positif d'une rangée d'arbres pour protéger les usagers de la rue. Il mentionne que l'inversement du trottoir et de la piste cyclable serait un plus et que les cyclistes peuvent très bien être près de la rue. Il mentionne également l'absence d'arrêts d'autobus. M<sup>me</sup> Dugas lui répond que les demandes ont déjà été faites au RTC.

M. Van Neste revient sur le fait de l'accès pour les usages du transport collectif pour se rendre au site. M<sup>me</sup> Dugas rappelle que tout sera pris en compte lors de l'élaboration des travaux du futur réseau de transport structurant. M. Morency poursuit qu'une nouvelle étude a été réalisée pour s'assurer que tout soit respecté. M<sup>me</sup> Bourdon mentionne que ces propos font partie des préoccupations du conseil d'administration du CHU, des patients ainsi que des médecins. M<sup>me</sup> Hamelin demande à nouveau qu'une présentation plus détaillée soit faite. M<sup>me</sup> Geneviève Dupuis et

M<sup>me</sup> Bourdon lui répondent que dès que les travaux seront plus avancés le comité de voisinage sera interpellé à ce sujet.

M<sup>me</sup> Renée Désormeaux demande si les résultats de l'enquête menée par le CHU auprès de sa clientèle à propos de la mobilité ont été présentés. M. Fournier résume que le comité de mobilité est en place, que la firme Mobil-T a fait l'enquête et que les données ont été transmises au RTC. M<sup>me</sup> Dupuis complète en expliquant que 27 % des employés de L'Hôtel-Dieu de Québec et 7 % de l'HEJ utilisent le transport en commun, l'objectif étant de conserver ces usagers utilisateurs; que le CHU souhaite qu'il y ait 2 ou 3 arrêts. Beaucoup d'autres intrants doivent être pris en considération dans le plan architectural, par exemple pour l'interne l'ajout de douches, les enclos à vélo, etc. pour répondre aux besoins. M. Fournier rappelle les actions internes du CHU, comme la semaine du développement durable.

M. Turgeon commente la présentation en tant que voisin. Il souligne que le projet embellira le quartier. Il poursuit en expliquant la problématique du lien entre les quartiers Lairet et Maizerets pour les circulations piétonnière et cyclable. Il suggère que peut-être une voie soit faite en dessous du corridor pour y installer un passage piéton-cycliste. M. St-Hilaire lui répond que les gens, dont les cyclistes, pourront emprunter le lien prévu, tout en respectant les patients. M. Morency renchérit en rappelant qu'il s'agit d'un milieu hospitalier et qu'il est primordial de respecter les usagers. Il explique qu'un lien sous-terrain cyclable n'est pas possible étant donné toute la logistique hospitalière qui s'y trouve déjà. Plusieurs propositions ont été regardées pour y trouver la meilleure solution possible.

M<sup>me</sup> Dupuis rappelle qu'avec les moyens de signalisation (*Wayfinding*) de bien diriger la clientèle. Cette solution a été retenue afin de permettre aux gens de traverser plus au centre du site. M. Turgeon se questionne encore sur les priorités de faire un lien cyclable. M. Morency lui rappelle qu'un lien sous-terrain serait d'une profondeur équivalente à 3 étages, ce qui est impensable. Sr Huguette Michaud rappelle aux membres que la priorité du projet est de construire un hôpital et qu'il ne faut pas l'oublier.

M. Van Neste rappelle qu'il ne faut pas négliger la protection des arbres et qu'il serait intéressant de regarder la possibilité d'insérer un mur végétalisé, par exemple sur l'un des murs de la centrale d'énergie.

M. Turgeon questionne sur le passage situé au Nord et qu'il n'y a pas de lien entre le passage et la sortie. M. Morency lui confirme qu'il a en partie raison et qu'il s'agit bien d'un trottoir élargi appelé « voie partagée ». M<sup>me</sup> Dupuis rappelle que ni d'un côté comme de l'autre, ce lien n'est pas relié à une piste cyclable. M. Morency croit qu'il faut réfléchir à l'emplacement de la piste cyclable et de regarder les autres avenues possibles. M. Grantham mentionne que pour les cyclistes la piste est beaucoup plus sécuritaire de l'autre côté du boulevard Henri-Bourassa. M. Turgeon suggère qu'une piste cyclable longeant les bâtiments serait une solution idéale. M. St-Hilaire résume tous les travaux effectués pour essayer de mettre une « piste cyclable » sur le site, ce qui n'a pas été possible. M<sup>me</sup> Hamelin souligne l'importance de bien identifier les usages. M. Morency rappelle que ne s'agira pas de piste cyclable, que cette voie partagée devra bien être identifiée, comme l'a souligné M<sup>me</sup> Hamelin.

M. Fournier suggère à tous de poursuivre la rencontre et remercie MM. Morency et St-Hilaire. M<sup>me</sup> Hamelin informe les membres qu'elle doit quitter la rencontre et s'en excuse.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu du 1<sup>er</sup> mai 2018 et suivis
3. Présentation des travaux terminés et à venir
4. Bilan des communications avec les citoyens à ce jour
5. Mise à jour sur la mobilité
6. Mise à jour concernant les œuvres d'art
7. Demandes des citoyens
8. Prochaine rencontre

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

M. Van Neste demande de ne pas oublier la protection des arbres. M<sup>me</sup> Anne-Sophie Larochelle mentionne qu'il n'y aura plus d'abattage d'arbres. Aussi, il demande à ce que non seulement les rues soient nettoyées, mais aussi les trottoirs. M. Robert Topping lui confirme que ces demandes seront adressées au gérant de construction. M. Van Neste poursuit avec la problématique de la signalisation qui sera adressée à la Ville.

## **2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> MAI 2018 ET SUIVIS**

Une première version avait été envoyée avec la convocation. M. Turgeon a suggéré quelques modifications. Le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mai 2018 modifié est adopté sans autre modification. Des approches ont été faites auprès d'organismes communautaires du quartier afin de combler ces postes.

### **SUIVIS**

#### **POINT 3.1 NOUVEL AMENDEMENT RÉGLEMENTAIRE (EN COURS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET – RÈGLEMENT R.V.Q. 2666**

M<sup>me</sup> Désormeaux souligne que lors de la consultation publique du 7 mai 2018, aucun citoyen ne s'est manifesté. Le nouvel amendement réglementaire est entré en vigueur le 10 juin 2018.

## **3. BILAN DES TRAVAUX TERMINÉS ET À VENIR**

### **TRAVAUX TERMINÉS**

Après la présentation faite par les architectes, M. Topping mentionne aux membres qu'il parlera de l'avancement de la conception, de l'avancement de la construction et des travaux à venir en 2018.

### **AVANCEMENT DE LA CONCEPTION**

Les composantes de la phase 1 (Radio-oncologie, CIC et le stationnement) sont à l'étape des plans et devis définitifs. Pour la phase 2, pour les composantes SC, CR et le réaménagement de l'HEJ, elles en sont à l'étape des plans et devis préliminaires. En ce qui concerne la plateforme clinico-logistique, elle est rendue à l'étape du concept. Il y a aussi la finalisation de l'appel d'offres pour l'engagement d'un géant-constructeur phase 2.

### **AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION**

M. Topping situe les gens sur le site de l'hôpital. Pour la CE, les travaux en cours sont au niveau du bétonnage de la structure, des travaux sous la dalle et sur l'installation de la structure d'acier. Les équipements arriveront à l'automne 2018/hiver 2019. Ces équipements doivent être testés avant de détruire la vieille centrale.

Pour le tunnel A, les travaux d'étanchéité, la peinture intérieure et le raccordement au CIC sont les travaux en cours. La fin de ces travaux est prévue pour février 2020. En radio-oncologie, les travaux de bétonnage des murs des voûtes et le début du bétonnage des dalles structurales sont en cours. Il explique le polissage des dalles des voûtes.

Pour le CIC, les travaux sont l'armature de la dalle du niveau 1, le bétonnage de la structure du niveau 2 et le début du bétonnage des fondations (zone H), incluant le cyclotron. M<sup>me</sup> Désormeaux rapporte aux membres que le chantier crée une difficulté d'approvisionnement en béton pour d'autres chantiers. La fin des travaux pour l'ensemble de cette composante est prévue pour 2020. Pour le BG, le bétonnage de la structure se continue ainsi que le prolongement des murs du tunnel B. Les travaux d'excavation du stationnement souterrain débuteront à l'été 2018, ce qui augmentera le niveau de camionnage dans le quartier.

### **TRAVAUX À VENIR**

Il explique les différents travaux à venir sur le chantier, soit le raccordement municipal sur la 24<sup>e</sup> Rue; excavation de masse pour la construction du stationnement; le remblai; coffrage et armature; bétonnage; polissage de dalle (travaux de soir); structure d'acier; contournement du service électromécanique (hôpital) et intervention HEJ (excavation tunnel B sud).

M<sup>me</sup> Désormeaux demande combien de temps durera l'excavation. M. Topping lui répond que les travaux dureront 9 mois, jusqu'au printemps prochain. M<sup>me</sup> Dupuis lui demande quand seront démolis les bâtiments de Partagec et l'aile N. À ce sujet, une vidéo est présentée pour démontrer les étapes des travaux, dont ceux de démolition, à venir. M. Couillard demande combien de temps durent les travaux de démolition. M. Topping lui confirme que ces travaux dureront de 3 à 4 mois.

M. Van Neste rapporte qu'au conseil de son quartier, les gens sont satisfaits de la communication en continu et, de ce fait, ils sont informés des travaux du chantier. M<sup>me</sup> Désormeaux souligne que la Ville de Québec cite le projet en exemple et que les promoteurs privés des autres chantiers pourraient s'en inspirer pour y appliquer certaines mesures. M<sup>me</sup> Dugas mentionne qu'elle a communiqué avec M. Fournier afin de s'en servir comme exemple dans certaines réunions. M<sup>me</sup> Bourdon termine l'échange en mentionnant que le CHU a une mission de santé et qu'elle doit être en équilibre avec l'environnement. Tous les commentaires sont pris en compte, de faire le plus beau des projets.

Pour terminer, M<sup>me</sup> Anne-Sophie Larochelle explique sur une modification au stationnement de la 18<sup>e</sup> Rue (intersection de la 18<sup>e</sup> Rue et de la Canardière) avec l'ajout d'une bande de stationnements à la place du pylône. Les arbres sont conservés et des arbustes et d'autres arbres auront été ajoutés ainsi qu'une portion gazonnée. M. Turgeon demande à ce qu'un ajustement soit fait pour ne pas empiéter sur la piste cyclable. M. Van Neste rappelle que l'un des vœux du conseil de quartier est de conserver le plus possible de couverture végétale. M. Turgeon ramène la possibilité d'inverser le trottoir et la piste cyclable. M. Topping lui confirme que cette solution sera étudiée. M. Fournier interroge M<sup>me</sup> Dugas au sujet du circuit du futur trambus. Elle confirme que celui-ci n'empruntera pas le boulevard Henri-Bourassa et que cet aménagement serait facilitant pour l'installation d'abribus. M<sup>me</sup> Christiane Gamache souligne la vision à long terme dans le projet pour ne pas avoir à défaire et refaire », ce qui a un coût.

#### 4. BILAN DES COMMUNICATIONS AVEC LES CITOYENS À CE JOUR

M. Jean-Thomas Grantham présente les différentes actions de communication faites depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, dont en voici le résumé :

Actions de communication
Distribution de plus de 350 feuillets d'information sur la fermeture de la 24 <sup>e</sup> Rue
Distribution de plus de 350 feuillets pour l'assemblée citoyenne du 3 juillet
Suivis liés aux demandes (courriel/boîte vocale)
Information à l'interne (pour sensibiliser les employés)
1 visite chez un propriétaire d'immeuble et 1 visite chez un résident à venir
Actions de communication externes
Annonce ministérielle de la phase 2 du projet le 23 mai 2018
Comité de voisinage du 28 juin 2018
Rencontre citoyenne le 3 juillet

M. Grantham poursuit en présentant les statistiques concernant les demandes des citoyens depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018 :

Sujets	Nbre de demandes externes
Stationnement	1
Camionnage-circulation	5
Travaux sur le chantier	1
Demandes d'emploi et offres ext.	1
Horaire des travaux (bruit)	2
Abattage des arbres	4
Autres	2
<b>Total</b>	<b>16</b>

Une autre demande a été faite par une citoyenne dont le mari est en fauteuil roulant et ne pouvait aller à un traitement à l'HEJ. Les démarches ont été faites au gérant-constructeur et une solution a été trouvée.

M. Couillard demande si l'on avait vu que le groupe Facebook Voisins de Maizeret avait fait l'annonce de la rencontre citoyenne et M. Grantham lui répond que c'est le cas et qu'une vigie régulière est fait par le CHU.

La majorité des demandes des citoyens sont à propos des travaux sur le chantier (pieutage et vibrations, bruit, camionnage et poussière. M. Grantham explique les différentes démarches réalisées auprès des citoyens (vérifications des seuils de vibrations, visites chez les citoyens, formation d'un comité SQI-CHU pour traiter les préoccupations de résidents, la tenue de rencontre de chantiers, fin de l'enfouissement des pieux le 7 mai, patrouille pour éviter les camions, communication faite auprès des répartiteurs des camions « artisans », nettoyage des rues et des trottoirs). M. Grantham informe les membres que si d'autres cas pour le stationnement des camions « artisans » survient dans le quartier, il importe de l'en informer en prenant le numéro et le nom de la compagnie et des mesures seront prises en ce sens.

Il présente également les demandes émanant des employés du CHU. Elle traite plus particulièrement des demandes sur la modification du stationnement de la 24<sup>e</sup> Rue (fermeture de la rue), modification du stationnement de la 24<sup>e</sup> Rue. M<sup>me</sup> Dupuis rappelle aux membres du comité qu'il n'y a pas de liste d'attente pour l'accès aux stationnements pour les employés du CHU. La modification a été faite au parcours de la navette.

M. Turgeon amène la question de l'éclairage sur le stationnement temporaire de la 41<sup>e</sup> Rue, qu'il trouve dérangent pour les citoyens aux abords. Comme le stationnement était vide, il demande s'il est vraiment utilisé en soirée. M<sup>me</sup> Dupuis lui répond qu'effectivement le stationnement est plus utilisé en journée, qu'il peut être utilisé en soirée par le personnel faisant des heures supplémentaires ou par le personnel de soir. Elle poursuit en disant que les lumières, avec abat-jours, sont dirigées vers le sol. M. Fournier demande à M. Turgeon si des plaintes ont été adressées au conseil quartier, ce qui n'est pas le cas. M<sup>me</sup> Dupuis rappelle que des actions d'information ont été faites auprès des voisins immédiats du stationnement. M. Topping mentionne que des vérifications seront faites. M<sup>me</sup> Gamache rappelle l'importance de faire du stationnement un lieu sécuritaire pour les employés, mais aussi pour les citoyens des quartiers environnants qui utilisent le stationnement.

## **5. MISE À JOUR SUR LA MOBILITÉ**

M<sup>me</sup> Dupuis rappelle la mise en place d'un comité sur la mobilité, qui se réunit régulièrement et où M<sup>me</sup> Dugas du RTC et M<sup>me</sup> Sonia Tremblay, de la Ville de Québec, participent. Plusieurs sujets y sont traités, dont la qualité de vie au travail (quantité de douches, stationnement pour les vélos, vestiaires, etc.). Ce comité est intégré aux mesures de développement durable du CHU de Québec.

Les représentants du RTC sont venus faire une présentation le 5 juin dernier du réseau de transport structurant. Le 11 juin, M<sup>me</sup> Dupuis a participé à la présentation aux partenaires de la planification stratégique du RTC. Un argumentaire a été préparé pour les gens de la Ville de Québec pour les sensibiliser à l'apport du projet du NCH dans le nouveau réseau. M<sup>me</sup> Dugas mentionna aux membres qu'au fur et à mesure que la révision du projet se fera, le CHU en sera informé.



## **6. MISE À JOUR CONCERNANT LES ŒUVRES D'ART**

M<sup>me</sup> Dupuis informe les membres qu'une rencontre se tiendra le 11 juillet avec les artistes sélectionnés. Elle résume les critères, par exemple avoir des œuvres lumineuses pas criardes, reflétant un espoir vers l'avenir, etc. En novembre, des maquettes des œuvres seront présentées au comité.

M<sup>me</sup> Bourdon rappelle les préoccupations par rapport à l'entretien des œuvres.

## **7. DEMANDES DES CITOYENS**

M. Fournier rappelle aux membres du comité que certaines demandes de citoyens qui ne sont pas associées au NCH, mais qu'elles pourraient intéresser le comité. Il invite M<sup>me</sup> Dupuis à faire le point :

- En décembre 2016, la Ville de Québec a présenté un projet de valorisation de la vapeur. Une étude de faisabilité a été faite et un avis a été demandé à la Direction régionale de santé publique. La réponse, bien documentée, a été reçue en avril dernier, avis favorable en respectant six conditions, dont une directement adressée au CHU au fait que le NCH soit indépendant au niveau énergétique. Cette réponse a été transmise à la Ville de Québec. M<sup>me</sup> Bourdon informe les membres que le CHU est encore en réflexion.

MM. Van Neste et Turgeon font part de la position des conseils de quartier, qui rejettent ce projet. M<sup>me</sup> Désormeaux demande si le projet de vapeur a été présenté aux conseils de quartier, ce qui n'est pas le cas.

## **8. PROCHAINE RENCONTRE**

M. Fournier invite les membres à la rencontre citoyenne du 3 juillet, au Centre Mgr Marcoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55. La prochaine rencontre aura lieu le 19 septembre 2018.

Compte rendu rédigé par Louise Vézina